

ASSISES NATIONALES DE L'ENERGIE DUNKERQUE - OCTOBRE 1999

PREAMBULE

Si on observe aujourd'hui le paysage énergétique français, le mot qui vient immédiatement à l'esprit est « centralisation » et pourtant les lois de décentralisation ont bientôt 20 ans !

Parler de politique énergétique municipale dans ce contexte, peut paraître utopique voire inutile, que ce soit en terme de choix énergétique ou de structuration de la production et de la distribution d'énergie.

On peut certes avancer que cette absence de décentralisation dans le secteur de l'énergie, est en partie la conséquence d'une « hyper - décentralisation » en terme d'organisation géopolitique du territoire, qui peut limiter les possibilités d'initiatives locales avec un impact énergétique conséquent, excepté pour la centaine de villes de plus de 50 000 habitants que compte le territoire français comparé au 36 500 autres. De plus, elles n'ont pas d'obligations et de réel pouvoir en la matière comme pour les transports publics par exemple.

POLITIQUE ENERGETIQUE LOCALE

Cependant, les collectivités locales peuvent mener des actions au niveau énergétique, en terme de « Planification urbaine, distribution des réseaux, consommation de son patrimoine, incitation et sensibilisation de la population ».

L'organisation interne des collectivités et leur importance (seulement 400 villes de plus de 20 000 H.) ne favorise pas une action simultanée et efficace sur ces quatre domaines, exceptés les exemples où l'engagement politique est fort dans ce secteur spécifique. De plus, nous sommes actuellement dans une période où l'énergie est considérée peu chère, ne favorisant pas des actions globales de Maîtrise de l'Energie, étant entendu que l'on peut toujours débattre sur le « coût global » de chaque énergie.

Le constat des 20 dernières années (date anniversaire du 2° choc pétrolier) montre que les collectivités locales ont notamment travaillé sur l'aspect « consommation de leur patrimoine », avec généralement plutôt un réflexe « d'économies budgétaires » que de « protection de l'environnement ». Certaines collectivités où la volonté politique est ou a été forte, ont mené ponctuellement des actions en terme de « planification urbaine » (réseaux de chaleur, zones d'aménagement avec des contraintes énergétiques,...) et/ou « d'incitation à l'économie d'énergie auprès des usagers ». Cette dernière action tend d'ailleurs à se pérenniser, voire à se développer par la création d'agences locales et régionales de l'énergie, qui apparaissent a priori comme une réponse bien adaptée à l'objectif, d'autant que le cofinancement de ces structures peut être assuré par plusieurs opérateurs dans le secteur de l'énergie : producteurs, distributeurs, consommateurs, collectivités,... Je ne parlerai pas de l'aspect « distribution » où tout le monde dans cette salle connaît la situation. Les périodes récentes de renouvellement des contrats de concession des réseaux de distribution publique, ont bien montré la difficulté des collectivités à faire évoluer les choses dans ce domaine, malgré un pouvoir et une autorité juridiques avérés.

OUVERTURE DES MARCHES ENERGETIQUES

Dans ce domaine notamment dans le secteur de l'électricité, les collectivités territoriales pourraient prétendre à l'éligibilité, leur permettant d'accéder à des tarifs correspondants à leur consommation globale au même titre qu'un industriel, de la même façon que pour les autres énergies : tarif adapté aux quantités pour le FOD, et pour le gaz naturel suivant un autre schéma. On peut m'avancer qu'en terme d'électricité, plus on consomme, plus le prix global du kwh baisse,... c'est vrai ... surtout la nuit et en été, périodes où tout le monde sait qu'elles correspondent aux besoins d'électricité les plus faibles !

CONCLUSION

En venant devant vous que vous soyez responsable politique, administratif ou technique, je n'avais qu'un seul objectif ; vous donner envie d'agir, chacun à votre place avec les responsabilités qui sont les vôtres dans ce secteur. Certes, vous allez me dire : les prix de l'énergie sont bas, certains investissements sont très lourds, les temps de retour sont trop longs etc..., et vous aurez raison, car c'est une réalité.

Cependant, la pollution de l'air notamment en milieu urbain, la pollution des nappes phréatiques... etc., sont aussi des réalités, dont chaque individu de cette salle subit ou subira les conséquences à un moment ou à un autre, que ces conséquences soient d'ordre sanitaires ou financières d'ailleurs. Alors que faire ? Je pense que nous avons tous beaucoup d'idées sur le sujet, alors essayons de les mettre en application chacun à notre place, avec nos moyens, notre envie et en fonction de nos responsabilités spécifiques.

De toute façon, vous savez bien qu'en matière de maîtrise de l'énergie, comme en toute chose, les problèmes matériels et financiers n'existent plus, quand les problèmes humains sont réglés.

Luc FAIVRE - Ville de BESANCON - A.I.V.F.